

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 007-200039808-20240528-2024\_05\_017-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 28 mai 2024**  
Convocation du 21 mai 2024

N° 2024\_05\_017

**Objet : Jeunesse - convention avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2024-2025.**

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

**Présents :** Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

**Absents :** Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

**Pouvoirs :** Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

**Secrétaire de Séance :** Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

**Monsieur Guy Clément, vice-président en charge de l'action sociale et de l'enfance, explique qu'à la suite de la Convention Territoriale Globale et des diagnostics partagés par l'Education Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, les acteurs jeunesse du territoire et le service jeunesse de la communauté de communes, il est apparu nécessaire de monter un schéma d'action cohérent auprès des jeunes du territoire. Dans ce cadre, le collège Henri Ageron et la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ont souhaité développer un partenariat et développer une collaboration d'actions auprès des jeunes. Pour ce faire, la communauté de communes et le collège développe conjointement des temps d'accueil, d'accompagnement de projet et d'accompagnement à la scolarité. Il est proposé de poursuivre ce partenariat pour l'année scolaire 2024-2025 et d'approuver dans ce cadre la convention à intervenir avec le collège Henri Ageron.**

**Le Président demande au conseil de se prononcer sur la validation de la convention à intervenir avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2024-2025.**

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé vice-président chargé de l'action sociale et de l'enfance et après délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet de convention à intervenir avec le collège Henri Ageron pour l'année scolaire 2024-2025.**

**Autorise, le Président à signer cette convention.**

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY

